

Système National d'Enregistrement de la demande de logement social

Gestion des co-titulaires dans le SNE

Depuis la mise en production de la version 5.1.0 du SNE, le 25 septembre 2017, un demandeur n'a plus la possibilité, via le PGP, de modifier ou supprimer un co-titulaire présent sur une demande de logement social active validée, à laquelle un numéro unique a été attribué.

Ces types de modifications ou suppressions ne peuvent désormais être effectués que par un guichet enregistreur, dans les conditions précisées ci-dessous.

Concernant la modification d'un co-titulaire

Modification des champs liés à la civilité du co-titulaire :

- « Titre / Civilité (M. / Mme) » ;
- « Nom » ;
- « Nom de jeune fille » ;
- « Prénom » ;
- « Date de naissance » ;
- « Nationalité ».

En cas d'erreur de saisie (ces informations n'étant pas vérifiées lors de la validation d'une demande créée à partir du PGP), ou d'évolution de la civilité, le guichet enregistreur pourra procéder à la modification de ces champs sur présentation, par le demandeur principal ou le co-titulaire concerné, d'un justificatif d'identité (carte nationale d'identité ou passeport) du co-titulaire concerné.

Modification des champs liés à la situation co-titulaire :

- « Situation familiale » ;
- « Lien avec le demandeur ».

En cas d'erreur de saisie ou d'évolution de la situation du co-titulaire, le guichet enregistreur pourra procéder à la modification sur présentation, par le demandeur principal ou le co-titulaire, d'un justificatif attestant de sa situation. Dans le cas d'une modification du champ « lien avec le demandeur », les champs « situation familiale » du demandeur et du co-titulaire devront être vérifiés et le cas échéant, modifiés par le guichet enregistreur, afin de garantir la cohérence de saisie des différentes informations de la demande.

Concernant la suppression d'un co-titulaire

- Un guichet enregistreur ne pourra procéder à la suppression d'un co-titulaire sur une demande que si la personne concernée est physiquement présente et atteste de son identité, ou, le cas échéant, sur présentation d'un acte de décès de la personne concernée.

- Dans le cas d'une séparation (divorce ou rupture de pacs), le guichet enregistreur devra demander au co-titulaire présent s'il souhaite déposer, comme demandeur principal, une nouvelle demande de logement social, auquel cas le guichet procédera à une duplication de la demande initiale pour création d'une demande suite à une séparation (garantissant la conservation de l'ancienneté de la demande), avant de supprimer le co-titulaire de la demande initiale, conformément à l'article L. 441-1 du CCH.

Tableau récapitulatif spécifiant les champs dont la modification sous le PGP ou le SNE est restreinte à certains profils

		Qui peut modifier quoi sur une demande active validée			
		Demandeur via le PGP		Guichet enregistreur	Gestionnaire territorial
		Avant la mise en production de la V5.1.0 le 25/09/2017	Après la mise en production de la V5.1.0 le 25/09/2017		
Date de dépôt de la demande		non		non	oui
Demandeur	Civilité / titre (M. / Mme)	non		oui	oui
	Nom			non	
	Nom de jeune fille				
	Prénom				
	Date de naissance			oui	non
	Nationalité				
	Situation familiale				
	Tél. domicile				
	Portable	oui	non		
	Tél. travail				
Mail	non				
Champs liés à l'adresse postale		oui		oui	non
Co-titulaire(s)	Civilité / titre (M. / Mme)	oui	non	oui	non
	Nom				
	Nom de jeune fille				
	Prénom				
	Date de naissance				
	Nationalité				
	Situation familiale				
	Tél. domicile		oui		
	Portable				
	Tél. travail		non		
Lien avec le demandeur					
Suppression d'un co-titulaire		oui	non	oui	non
Ajout d'un co-titulaire		oui	oui	oui	non